
CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Applicables à compter du 01/01/2022 (date)

Clause n° 1 : Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande.

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de Autrement Votre Service – Claude LEFEBVRE et de son client dans le cadre de la vente des prestations de services et de formations suivantes : Formations informatiques, prestations de services informatiques et administratives, vente de matériels informatiques.

Toute acceptation du devis/bon de commande en ce compris la clause « Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente ci-annexées » implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n°2 : Droit de rétractation

article 1122 du code civil : "La loi ou le contrat peuvent prévoir un délai de réflexion, qui est le délai avant l'expiration duquel le destinataire de l'offre ne peut manifester son acceptation ou un délai de rétractation, qui est le délai avant l'expiration duquel son bénéficiaire peut rétracter son consentement". Le délai de rétractation est de 14 jours et s'exerce par courrier postal ou électronique.

Clause n° 3 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

Autrement Votre Service – Claude LEFEBVRE s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 4 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que Autrement Votre Service – Claude LEFEBVRE serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Clause n° 5 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 6 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

soit par chèque,
en espèces ou par virement bancaire.

Les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

Paiement à la réception de la prestation.

Clause n° 7 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations livrées, l'acheteur doit verser à Autrement Votre Service – Claude LEFEBVRE une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n° 8 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause "Retard de paiement", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de Autrement Vôtre Service – Claude LEFEBVRE.

Clause n° 9 : Clause de réserve de propriété

Autrement Vôtre Service – Claude LEFEBVRE conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, Autrement Vôtre Service – Claude LEFEBVRE se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Clause n° 10 : Livraison

La livraison est effectuée : par la remise directe de la prestation à l'acheteur.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

l'allocation de dommages et intérêts ;

l'annulation de la commande.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR adressé à la société.

Clause n° 11 : Force majeure

La responsabilité de Autrement Votre Service – Claude LEFEBVRE ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 12 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Nice.

Fait à Nice, le 30 Mai 2022



... (signature du représentant légal la société)

Contenu facultatif des conditions générales de vente

Force majeure : épidémie, catastrophe naturelle...

Protection des données à caractère personnel – les données personnelles (civilité et adresse – y compris moyen de communication) sont conservées à usage interne (historique des prestations) et ne sont pas communiquées à d'autres intervenants (sur demande écrite leur usage à des fins de promotion et de communication sera stoppé). Les données concernant les niveaux de formation individuelle, les attentes et les besoins exprimés pour l'établissement d'une proposition de prestation sont conservées et seront supprimées de nos fichiers sur demande écrite.

Confidentialité : Autrement Votre Service s'engage à respecter la confidentialité des informations dont il pourrait avoir connaissance dans l'exercice de ses prestations.

Clause d'acceptation expresse de l'acheteur aux conditions générales de vente : l'acheteur de la prestation reconnaît et accepte l'intégralité des clauses des présentes conditions générales de vente.

Autrement Votre Service